



## **NOTE DE PRÉSENTATION ANNEXÉE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

---

17 juin 2020

## TABLE DES MATIÈRES

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	3
1.1 Dépenses .....	3
1.2 Recettes.....	8
1.3 Résultats du compte administratif – section fonctionnement 2019 .....	13
2. SECTION D'INVESTISSEMENT .....	14
2.1 Dépenses .....	14
2.2 Recettes.....	20
2.3 Résultats du compte administratif – section investissement 2019 .....	25
3. RÉSULTAT GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 .....	26

# 1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1.1 Dépenses

Les charges de gestion courante (chapitres 011, 012 et 65) s'inscrivent dans la continuité des exercices clos précédents, reflétant une maîtrise rigoureuse de la dépense publique compte tenu des hausses inéluctables et extrinsèques des différents frais courants.

Les dépenses de section de fonctionnement s'élèvent à 2 755 864,26€ contre 2 835 808,04€ en moyenne sur les deux derniers exercices clos (2017 et 2018), soit une baisse de 3% en trois ans.

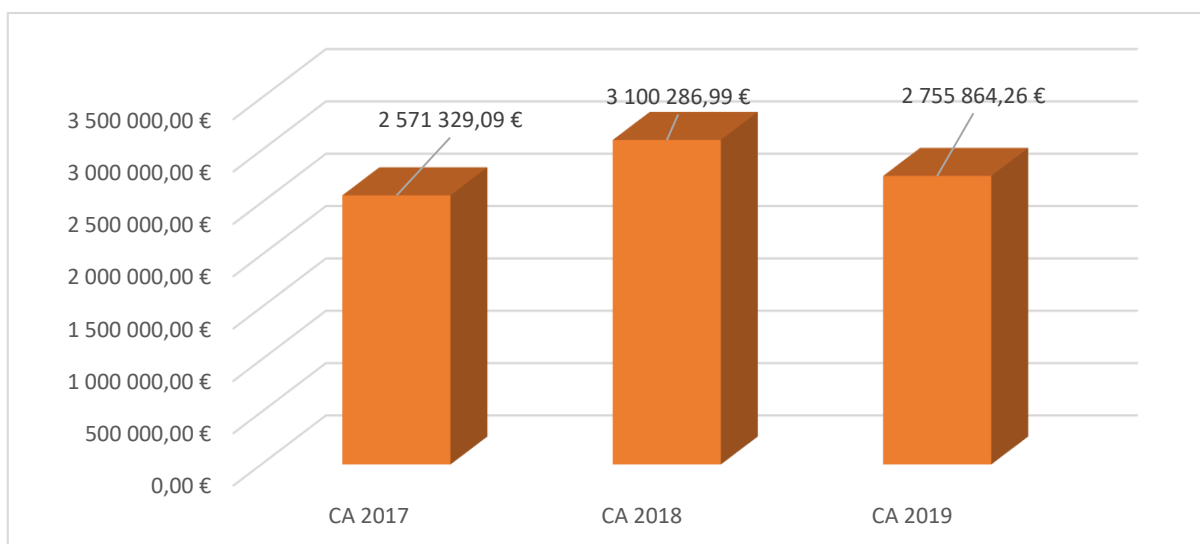


Figure 1 : Évolution des dépenses de fonctionnement de 2017 à 2019

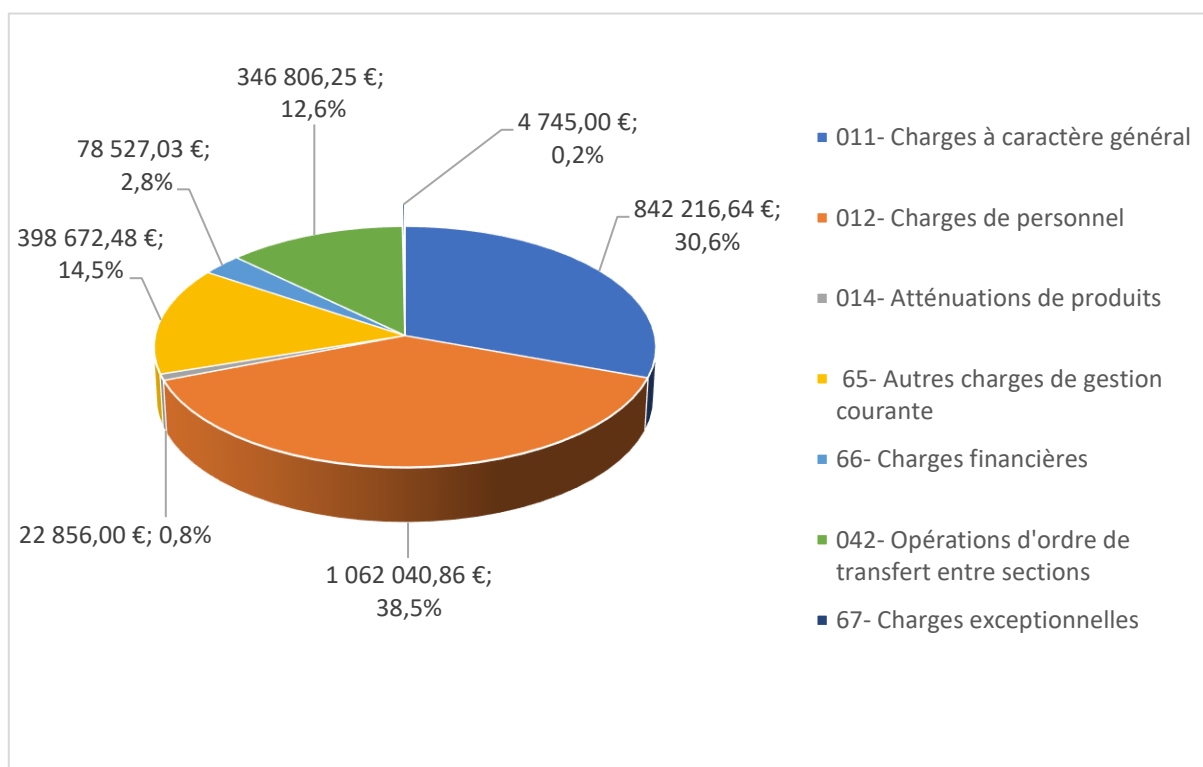


Figure 2 Répartition des dépenses de fonctionnement en 2019

	CA 2017	CA 2018	Moyenne 2017-2018	CA 2019	Évolution par rap- port à la moyenne
<b>Fonctionnement - Dépense</b>	<b>2 571 329,09 €</b>	<b>3 100 286,99 €</b>	<b>2 835 808,04 €</b>	<b>2 755 864,26 €</b>	<b>-79 943,78 €</b>
<b>011 - Charges à caractère général</b>	<b>806 014,24 €</b>	<b>740 816,80 €</b>	<b>773 415,52 €</b>	<b>842 216,64 €</b>	<b>68 801,12 €</b>
60221 - Combustibles et carburants	145,20 €	0,00 €	72,60 €	0,00 €	-72,60 €
6045 - Achats d'études, prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
60611 - Eau et assainissement	7 306,55 €	8 289,31 €	7 797,93 €	8 740,06 €	942,13 €
60612 - Énergie - Électricité	69 657,93 €	60 795,46 €	65 226,70 €	63 592,20 €	-1 634,50 €
60613 - Chauffage urbain	49 565,73 €	48 226,24 €	48 895,99 €	46 957,45 €	-1 938,54 €
60621 - Combustibles	313,90 €	799,50 €	556,70 €	725,09 €	168,39 €
60622 - Carburants	14 307,76 €	19 078,87 €	16 693,32 €	18 907,09 €	2 213,78 €
60623 - Alimentation	8 203,85 €	10 797,16 €	9 500,51 €	9 843,51 €	343,00 €
60624 - Produits de traitement	0,00 €	1 312,33 €	656,17 €	29,24 €	-626,93 €
60628 - Autres fournitures non stockées	8 231,71 €	10 165,18 €	9 198,45 €	4 552,71 €	-4 645,74 €
60631 - Fournitures d'entretien	12 856,04 €	8 279,50 €	10 567,77 €	9 293,85 €	-1 273,92 €
60632 - Fournitures de petit équipement	78 794,75 €	86 703,91 €	82 749,33 €	119 295,46 €	36 546,13 €
60633 - Fournitures de voirie	14 171,02 €	21 543,49 €	17 857,26 €	23 425,83 €	5 568,58 €
60636 - Vêtements de travail	4 027,87 €	4 708,61 €	4 368,24 €	4 016,73 €	-351,51 €
6064 - Fournitures administratives	6 503,13 €	4 157,47 €	5 330,30 €	9 804,26 €	4 473,96 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	2 094,80 €	2 495,20 €	2 295,00 €	2 361,09 €	66,09 €
6067 - Fournitures scolaires	5 246,42 €	5 318,45 €	5 282,44 €	6 374,68 €	1 092,25 €
6068 - Autres matières et fournitures	1 434,01 €	0,00 €	717,01 €	9 989,45 €	9 272,45 €
6071 - Compteurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	404,42 €	404,42 €
611 - Contrats de prestations de services	44 903,54 €	46 771,92 €	45 837,73 €	85 996,63 €	40 158,90 €
6122 - Crédit-bail mobilier	23 038,72 €	24 011,92 €	23 525,32 €	14 876,40 €	-8 648,92 €
6132 - Locations immobilières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6135 - Locations mobilières	5 623,35 €	4 610,58 €	5 116,97 €	5 346,61 €	229,65 €
61521 - Terrains	23 556,68 €	19 932,80 €	21 744,74 €	19 613,40 €	-2 131,34 €
615221 - Entretien et réparations bâtiments publics	153 025,36 €	45 561,08 €	99 293,22 €	31 386,73 €	-67 906,49 €
615228 - Entretien et réparations autres bâtiments	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 599,20 €	8 599,20 €
615231 - Entretien et réparations voiries	30 850,89 €	31 193,58 €	31 022,24 €	29 919,94 €	-1 102,30 €
615232 - Entretien et réparations réseaux	444,57 €	202,00 €	323,29 €	241,91 €	-81,38 €
61524 - Bois et forêts	6 339,19 €	6 511,15 €	6 425,17 €	4 611,88 €	-1 813,29 €
61551 - Matériel roulant	24 882,41 €	32 746,15 €	28 814,28 €	30 075,42 €	1 261,14 €
61558 - Autres biens mobiliers	23 694,00 €	31 318,72 €	27 506,36 €	12 772,64 €	-14 733,72 €
6156 - Maintenance	43 295,29 €	34 073,19 €	38 684,24 €	52 064,09 €	13 379,85 €
6161 - Assurance multirisques	32 538,55 €	33 063,01 €	32 800,78 €	32 769,70 €	-31,08 €
617 - Études et recherches	3 056,40 €	9 862,20 €	6 459,30 €	15 338,20 €	8 878,90 €
6182 - Documentation générale et technique	3 124,65 €	1 296,28 €	2 210,47 €	1 434,74 €	-775,73 €
6184 - Versements à des organismes de formation	2 000,00 €	5 061,00 €	3 530,50 €	6 033,00 €	2 502,50 €
6188 - Autres frais divers	43,60 €	720,00 €	381,80 €	1 003,83 €	622,03 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 032,00 €	691,00 €	861,50 €	673,00 €	-188,50 €
6226 - Honoraires	1 237,68 €	4 233,88 €	2 735,78 €	35 921,08 €	33 185,30 €
6227 - Frais d'actes et de contentieux	471,66 €	1 469,57 €	970,62 €	3 498,40 €	2 527,79 €
6231 - Annonces et insertions	2 598,16 €	1 467,00 €	2 032,58 €	1 409,00 €	-623,58 €
6232 - Fêtes et cérémonies	23 872,01 €	31 856,86 €	27 864,44 €	24 598,43 €	-3 266,01 €
6236 - Catalogues et imprimés	4 180,80 €	5 363,60 €	4 772,20 €	4 980,00 €	207,80 €
6238 - Divers	0,00 €	329,40 €	164,70 €	2 139,86 €	1 975,16 €
6241 - Transports de biens	11 316,00 €	4 032,00 €	7 674,00 €	0,00 €	-7 674,00 €
6248 - Divers	7 861,60 €	9 319,80 €	8 590,70 €	6 397,00 €	-2 193,70 €
6256 - Missions	118,82 €	1 249,95 €	684,39 €	216,75 €	-467,64 €
6257 - Réceptions	891,52 €	960,28 €	925,90 €	0,00 €	-925,90 €
6261 - Frais d'affranchissement	7 888,57 €	7 235,42 €	7 562,00 €	8 268,01 €	706,02 €
6262 - Frais de télécommunications	17 186,28 €	16 702,99 €	16 944,64 €	15 957,90 €	-986,74 €
627 - Services bancaires et assimilés	4,90 €	9,40 €	7,15 €	2 016,11 €	2 008,96 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	3 892,97 €	3 927,93 €	3 910,45 €	3 897,19 €	-13,26 €
6282 - Gardiennage (vigile)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	7 332,59 €	15 823,90 €	11 578,25 €	25 905,43 €	14 327,19 €
6284 - Redevances pour services rendus	3 836,60 €	4 631,55 €	4 234,08 €	4 791,13 €	557,06 €
62875 - Aux communes membres du GFP	0,00 €	1 136,67 €	568,34 €	560,00 €	-8,34 €
62878 - A d'autres organismes	388,21 €	518,34 €	453,28 €	425,21 €	-28,07 €
6288 - Autres services extérieurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
63512 - Taxes foncières	7 912,00 €	9 529,00 €	8 720,50 €	9 546,00 €	825,50 €
63513 - Autres impôts locaux	421,00 €	432,00 €	426,50 €	337,00 €	-89,50 €
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	276,00 €	276,00 €	276,00 €	276,00 €	0,00 €
637 - Autres impôts, taxes, (autres organismes)	17,00 €	14,00 €	15,50 €	5,70 €	-9,80 €
<b>012 - Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>987 625,95 €</b>	<b>975 173,59 €</b>	<b>981 399,77 €</b>	<b>1 062 040,86 €</b>	<b>80 641,09 €</b>
6216 - Personnel affecté par le GFP de rattachement	11 107,77 €	5 508,61 €	8 308,19 €	13 846,49 €	5 538,30 €
6218 - Autre personnel extérieur	2 040,93 €	1 770,85 €	1 905,89 €	17 454,54 €	15 548,65 €

6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	2 571,47 €	2 475,94 €	2 523,71 €	2 578,84 €	55,14 €
6333 - Participation des employeurs à la form <sup>o</sup> professionnelle continue	647,25 €	813,75 €	730,50 €	0,00 €	-730,50 €
6336 - Cotisations CNFPT et Centres de gestion	9 574,89 €	9 805,51 €	9 690,20 €	10 550,78 €	860,58 €
6338 - Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 586,38 €	1 550,66 €	1 568,52 €	1 607,68 €	39,16 €
64111 - Rémunération principale	477 538,85 €	472 694,33 €	475 116,59 €	485 407,90 €	10 291,31 €
64112 - NBI, SFT et indemnité de résidence	14 997,30 €	14 230,35 €	14 613,83 €	12 959,42 €	-1 654,41 €
64118 - Autres indemnités	161 677,39 €	178 601,59 €	170 139,49 €	202 573,50 €	32 434,01 €
64131 - Rémunérations	16 288,22 €	24 545,72 €	20 416,97 €	43 017,23 €	22 600,26 €
64138 - Autres indemnités	1 400,72 €	2 060,97 €	1 730,85 €	3 038,17 €	1 307,33 €
64168 - Autres emplois d'insertion	13 322,70 €	0,00 €	6 661,35 €	0,00 €	-6 661,35 €
6417 - Rémunérations des apprentis	2 798,31 €	0,00 €	1 399,16 €	0,00 €	-1 399,16 €
6419 - Remboursement sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	86 097,91 €	78 295,46 €	82 196,69 €	82 835,32 €	638,64 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	155 438,46 €	152 222,53 €	153 830,50 €	156 995,99 €	3 165,50 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 985,15 €	1 217,10 €	1 601,13 €	1 297,21 €	-303,92 €
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	20 579,66 €	21 151,72 €	20 865,69 €	21 229,72 €	364,03 €
6456 - Versement au F.N.C du supplément familial	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	11,55 €	0,00 €	5,78 €	0,00 €	-5,78 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	1 267,10 €	0,00 €	633,55 €	0,00 €	-633,55 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	2 961,52 €	4 465,86 €	3 713,69 €	2 923,15 €	-790,54 €
6478 - Autres charges sociales diverses	3 732,42 €	3 762,64 €	3 747,53 €	3 724,92 €	-22,61 €
<b>014 - Atténuations de produits</b>	<b>16 501,00 €</b>	<b>15 460,00 €</b>	<b>15 980,50 €</b>	<b>22 856,00 €</b>	<b>6 875,50 €</b>
7391172 - Dégrevement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
739223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	16 501,00 €	15 460,00 €	15 980,50 €	22 856,00 €	6 875,50 €
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>403 646,10 €</b>	<b>368 134,07 €</b>	<b>385 890,09 €</b>	<b>398 672,48 €</b>	<b>12 782,40 €</b>
651 - Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels ..	0,00 €	210,60 €	105,30 €	2 906,86 €	2 801,56 €
6531 - Indemnités	59 576,87 €	56 802,82 €	58 189,85 €	62 521,31 €	4 331,47 €
6532 - Frais de mission	61,00 €	817,77 €	439,39 €	4 021,66 €	3 582,28 €
6533 - Cotisations de retraite	2 907,96 €	2 781,00 €	2 844,48 €	3 010,91 €	166,43 €
6534 - Cotisations de sécurité sociale - part patronale	5 656,58 €	5 724,12 €	5 690,35 €	5 775,93 €	85,58 €
6535 - Formation	601,85 €	576,69 €	589,27 €	631,62 €	42,35 €
65372 - Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40,14 €	40,14 €
6541 Créances admises en non-valeur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42,09 €	42,09 €
6553 - Service d'incendie	59 642,00 €	59 940,00 €	59 791,00 €	61 093,88 €	1 302,88 €
65548 - Autres contributions	19 270,61 €	19 556,95 €	19 413,78 €	19 777,75 €	363,97 €
6558 - Autres contributions obligatoires	482,82 €	354,65 €	418,74 €	397,14 €	-21,60 €
657362 - CCAS	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	14 092,55 €	7 092,55 €
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	248 446,41 €	214 369,47 €	231 407,94 €	224 020,98 €	-7 386,96 €
658822 - Aides	0,00 €	0,00 €	0,00 €	338,04 €	338,04 €
65888 - Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,62 €	1,62 €
<b>66 - Charges financières</b>	<b>78 563,42 €</b>	<b>73 973,33 €</b>	<b>76 268,38 €</b>	<b>78 527,03 €</b>	<b>2 258,66 €</b>
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	78 563,42 €	73 973,33 €	76 268,38 €	78 527,03 €	2 258,66 €
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>2 265,97 €</b>	<b>2 615,00 €</b>	<b>2 440,49 €</b>	<b>4 745,00 €</b>	<b>2 304,52 €</b>
6712 - Amendes fiscales et pénales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6713 - Secours et dots	2 255,00 €	2 615,00 €	2 435,00 €	2 745,00 €	310,00 €
6714 - Bourses et prix	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6718 - Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6748 - Autres subventions exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
673- Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10,97 €	0,00 €	5,49 €	0,00 €	-5,49 €
<b>022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement )	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>276 712,41 €</b>	<b>924 114,20 €</b>	<b>600 413,31 €</b>	<b>346 806,25 €</b>	<b>-253 607,06 €</b>
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	72 275,00 €	489 489,67 €	280 882,34 €	114 996,49 €	-165 885,85 €
6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées en	14 199,00 €	226 928,33 €	120 563,67 €	0,00 €	-120 563,67 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	174 066,00 €	191 523,79 €	182 794,90 €	215 637,35 €	32 842,46 €
6862 - Dotations aux amort. des charges financières à répartir	16 172,41 €	16 172,41 €	16 172,41 €	16 172,41 €	0,00 €

**Le chapitre 011 « Charges à caractère général »**, comprenant notamment les charges afférentes aux fluides, aux divers contrats de maintenance, aux frais de télécommunication, s'établit à 842 216,64€ contre 773 415, 52€ en moyenne sur les deux derniers exercices clos (2017 et 2018), soit une hausse d'environ 70 000 € représentant +9% en trois ans, qui s'explique notamment par une augmentation :

- constante et générale des contrats de maintenance et d'entretien
- des dépenses des fournitures et petits équipements (article 60632 avec notamment des achats de fourniture pour les travaux en régie, les travaux d'électricité, des achats pour la journée citoyenne)
- des frais d'honoraires (article 6226, dépenses avocat en conseil juridique)

Pour information **l'article 611 Contrats de prestations de services**, avec 85 996,63€ regroupe notamment :

- Le contrat de location essuie main, 8 900,00€
- Une prestation de désamiantage, environ 20 000,00€
- L'instruction des autorisations d'urbanisme, environ 14 000,00€
- La mise en place d'un dispositif de sécurité du réseau informatique, environ 4 000,00€
- Les dépenses liées aux animations proposées par le service animation, environ 23 000,00€

**Afin d'optimiser l'ensemble des dépenses, l'ensemble des contrats sont réétudiés.**

**Le chapitre 012 « Charges de personnel »** s'établit à 1 062 040,86€ contre une moyenne de 981 399,77€ sur les deux derniers exercices clos (2017 et 2018), soit une augmentation de 8,2%. Ce chapitre représente 38,5% des dépenses réelles de la section, soit un ratio largement inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate qui s'élève à 50,01%.

La commune poursuit ainsi sa démarche de maîtrise des charges de personnel engagée depuis plusieurs années, et ce malgré le maintien d'un niveau élevé d'activité à tous niveaux (services techniques, administratifs, accueil du public...), l'incidence en sens inverse de la hausse liée aux évolutions de carrière (glissement, vieillesse, technicité) et des mesures conjoncturelles particulièrement impactantes résultant de décisions étatiques (refonte des grilles indiciaires...).

De façon plus précise, en 2019 l'accroissement des charges nettes de personnel (notamment lisibles dans les articles 64111, 64118 et 64131) intègre les montants liés à l'arrivée de nouveaux agents dans la collectivité, la revalorisation salariale des agents et enfin le coût des saisonniers.

**Le chapitre 014 « Atténuations de produits »** correspond essentiellement à la contribution de la commune au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

La participation de la commune s'est élevée à 22 856,00€ en 2019 (contre 15 460,00€ en 2018 et 16 501,00€ en 2017).

**Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante »** est évalué à 398 672,48€ dont plus de 56% au titre de l'enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées aux organismes et aux diverses associations d'intérêt général de la commune. Globalement les dépenses de ce chapitre ont légèrement augmenté, + 12 782,40€ par rapport à 2018 et 2017, ce qui s'explique notamment par le reversement exceptionnel de 7 092,55€ au budget du CCAS (dons et legs de l'ASCACI).

**Les charges financières inscrites au chapitre 66** s'établissent à 78 527,03€, stables par rapport aux années précédentes (76 268, 38€ en moyenne sur les deux dernières années). Il est à préciser que nous retrouvons sous ce chapitre les intérêts de la dette.

La commune a deux emprunts en cours :

- DEXIA (durée 27 ans dernière échéance le 01/04/2035), taux structuré à 3,20%, montant du prêt 3 419 999,99€

- CRÉDIT AGRICOLE (durée 15 ans dernière échéance le 28/04/2034) taux fixe 1,13%, montant du prêt 3 000 000,00€

**Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** s'élève à 4 745,00€ en 2019 contre en moyenne à 2 130,00€ sur les deux derniers exercices. Elles incluent, comme chaque année, les cadeaux pour les personnes âgées à hauteur de 2 745,00€ et au compte 6748 l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000,00€ pour la publication d'un livre « GESSIER » dont l'attribution fait l'objet d'une délibération particulière en lien avec la fresque GESSIER.

L'autofinancement complémentaire à hauteur de 346 806,25€, inscrit **au chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »**, est constitué d'une part des amortissements et du jeu d'écritures comptables permettant de comptabiliser les cessions d'actifs et d'alimenter le budget d'investissement des plus-values réalisées sur ces cessions ;

*Définition : les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.*

*De façon plus précise, les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement ni encaissement : il s'agit de transferts de crédits d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.*

DEPENSES		RECETTES	
041-Opérations patrimoniales	←→	041 -Opérations patrimoniales	INVESTISSEMENT
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	←→	040 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	←→	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	FONCTIONNEMENT

On note une forte baisse des dépenses de ce chapitre par rapport aux deux années précédentes, - 42,2%, qui s'explique principalement par une baisse des dépenses d'investissement qui sont amorties mais également par une baisse des sorties des biens de la commune (par exemple : la vente des terrains a été moins importantes en 2019 qu'en 2018).

## 1.2 Recettes

Les recettes de la section fonctionnement s'inscrivent en baisse par rapport aux deux des exercices clos précédents.

Les recettes de section de fonctionnement s'élèvent à 4 507 241,03€ contre 4 630 769,76€ en moyenne sur les deux derniers exercices clos (2017 et 2018).

Comme nous le verrons par la suite, cette baisse s'illustre principalement par une importante baisse, - 94,8% correspondant à - 385 552,66€ des recettes liées aux **produits exceptionnels (chapitre 77)** et notamment aux produits de cessions d'immobilisations (article 775).

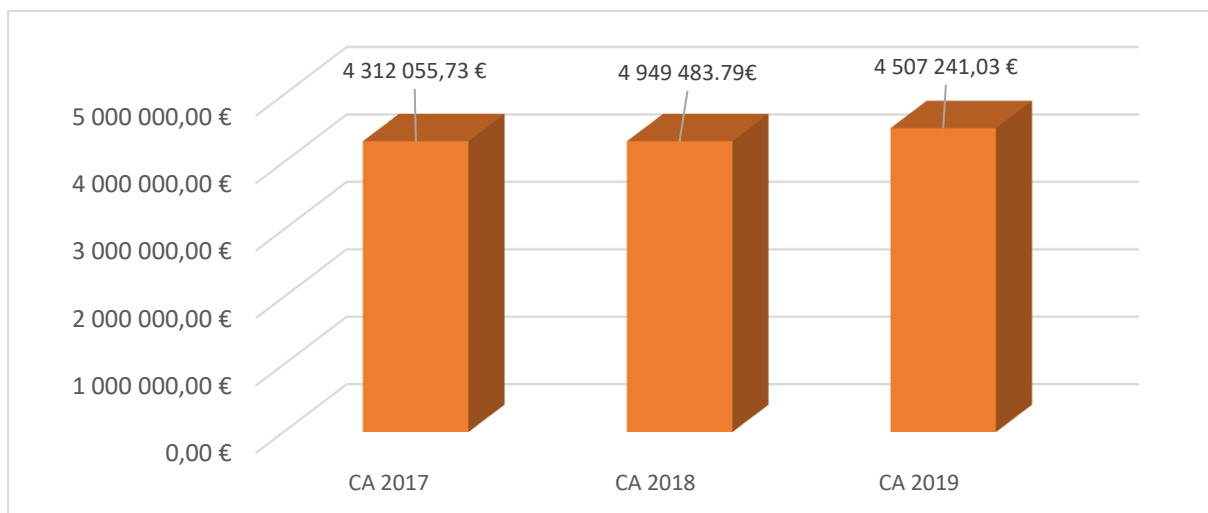


Figure 3 : Évolution globale des recettes de fonctionnement de 2017 à 2019

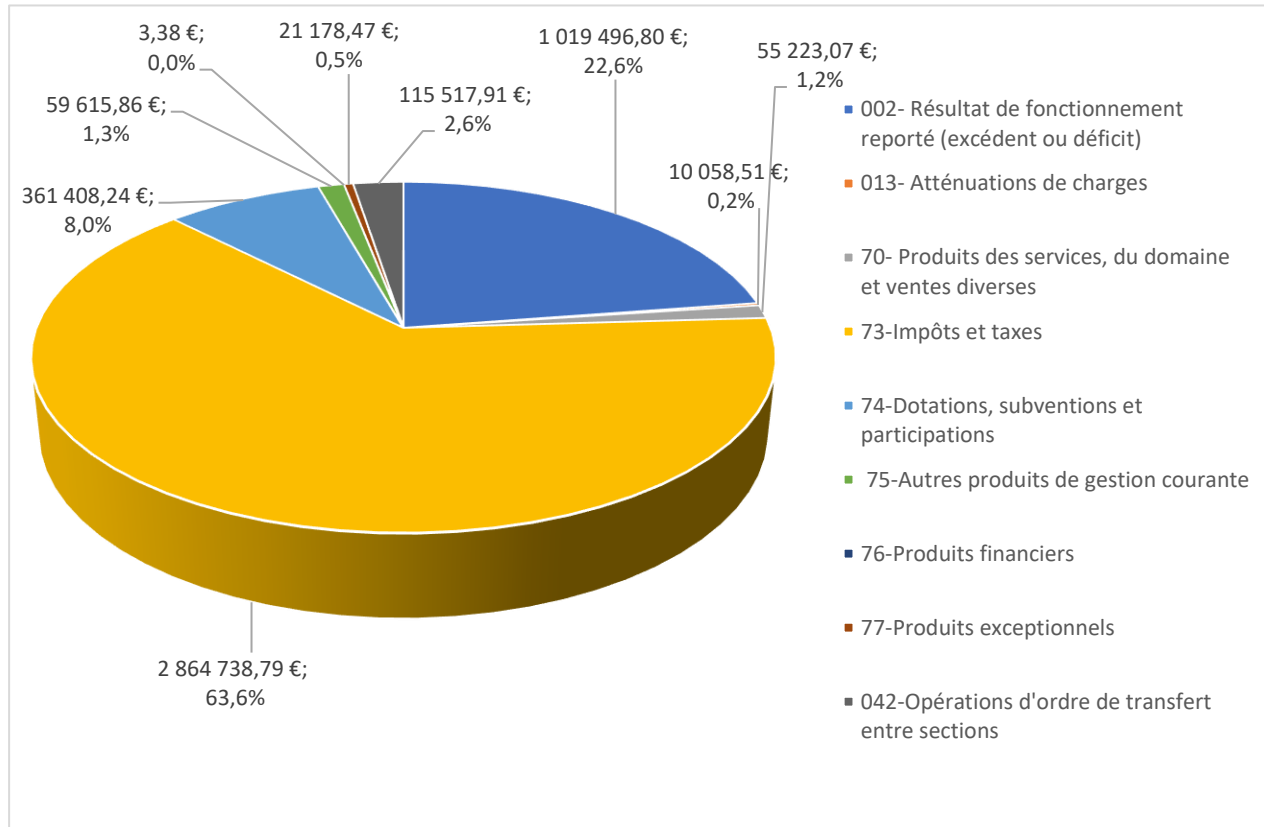


Figure 4 : Répartition des recettes de fonctionnement en 2019



	CA 2017	CA 2018	Moyenne 2017-2018	CA 2019	Évolution par rapport à la moyenne
<b>Fonctionnement - Recettes</b>	<b>4 312 055,73 €</b>	<b>4 949 483,79 €</b>	<b>4 630 769,76 €</b>	<b>4 507 241,03 €</b>	<b>-123 528,73 €</b>
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>	<b>1 100 436,28 €</b>	<b>910 990,27 €</b>	<b>1 005 713,28 €</b>	<b>1 019 496,80 €</b>	<b>13 783,53 €</b>
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 100 436,28 €	910 990,27 €	1 005 713,28 €	1 019 496,80 €	13 783,53 €
<b>013 - Atténuations de charges</b>	<b>54 610,70 €</b>	<b>7 416,26 €</b>	<b>31 013,48 €</b>	<b>10 058,51 €</b>	<b>-20 954,97 €</b>
619 - Rabais, remises et ristournes obtenues sur services extérieurs	737,00 €	754,00 €	745,50 €	759,00 €	13,50 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	52 851,70 €	5 019,26 €	28 935,48 €	6 636,51 €	-22 298,97 €
6459 - Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	1 022,00 €	1 643,00 €	1 332,50 €	2 663,00 €	1 330,50 €
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>30 843,56 €</b>	<b>37 532,56 €</b>	<b>34 188,06 €</b>	<b>55 223,07 €</b>	<b>21 035,01 €</b>
7022 - Coupes de bois	3 791,60 €	1 812,00 €	2 801,80 €	9 858,17 €	7 056,37 €
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	3 569,99 €	9 875,00 €	6 722,50 €	12 545,00 €	5 822,51 €
70321 - Droits de stationnement et de location sur la voie publique	38,11 €	33,54 €	35,83 €	33,54 €	-2,29 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	1 135,50 €	1 080,00 €	1 107,75 €	1 317,00 €	209,25 €
7035 - Locations de droits de chasse et de pêche	1 248,27 €	1 236,29 €	1 242,28 €	1 091,91 €	-150,37 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	743,64 €	1 470,64 €	1 107,14 €	44,64 €	-1 062,50 €
70611 - Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	0,00 €	0,00 €	0,00 €	118,12 €	118,12 €
70632 - A caractère de loisirs	11 082,90 €	13 515,00 €	12 298,95 €	17 345,75 €	5 046,80 €
70688 - Autres prestations de services	88,49 €	109,95 €	99,22 €	2 444,29 €	2 345,07 €
7078 - Autres marchandises	4 431,15 €	5 040,03 €	4 735,59 €	5 118,75 €	383,16 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 508,64 €	1 391,32 €	1 449,98 €	1 458,02 €	8,04 €
70848 - Aux autres organismes	129,53 €	0,00 €	64,77 €	24,61 €	-40,16 €
70878 - par d'autres redevables	3 075,74 €	1 968,79 €	2 522,27 €	3 823,27 €	1 301,01 €
<b>73 - Impôts et taxes</b>	<b>2 529 747,61 €</b>	<b>2 926 150,14 €</b>	<b>2 727 948,88 €</b>	<b>2 864 738,79 €</b>	<b>136 789,92 €</b>
73111 - Taxes foncières et d'habitation	1 229 212,00 €	1 349 387,00 €	1 289 299,50 €	1 389 424,00 €	100 124,50 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	1 337,00 €	1 776,00 €	1 556,50 €	0,00 €	-1 556,50 €
73211 - Attribution de compensation	1 179 354,00 €	1 286 568,00 €	1 232 961,00 €	1 266 315,00 €	33 354,00 €
73221 - FNGIR	35 082,00 €	35 044,00 €	35 063,00 €	35 071,00 €	8,00 €
7328 - Autres fiscalités reversées	0,00 €	107 214,00 €	53 607,00 €	0,00 €	-53 607,00 €
7336 - Droits de place	90,73 €	90,73 €	90,73 €	75,73 €	-15,00 €
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	25 498,00 €	26 048,00 €	25 773,00 €	26 708,00 €	935,00 €
7351 - Taxe sur la consommation finale d'électricité	59 173,88 €	57 436,41 €	58 305,15 €	57 363,06 €	-942,09 €
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publique	0,00 €	62 586,00 €	31 293,00 €	89 782,00 €	58 489,00 €
<b>74 - Dotations, subventions et participations</b>	<b>416 635,98 €</b>	<b>288 503,58 €</b>	<b>352 569,78 €</b>	<b>361 408,24 €</b>	<b>8 838,46 €</b>
7411 - Dotation forfaitaire	142 454,00 €	124 929,00 €	133 691,50 €	106 804,00 €	-26 887,50 €
74121 - Dotation de solidarité rurale	33 388,00 €	35 949,00 €	34 668,50 €	35 742,00 €	1 073,50 €
7461 - DGD	7 740,00 €	0,00 €	3 870,00 €	0,00 €	-3 870,00 €
74718 - Autres	8 500,00 €	0,00 €	4 250,00 €	389,09 €	-3 860,91 €
7472 - Régions	1 721,16 €	444,60 €	1 082,88 €	0,00 €	-1 082,88 €
74758 - Autres groupements	14 629,00 €	14 629,00 €	14 629,00 €	0,00 €	-14 629,00 €
7478 - Autres organismes	80 580,82 €	44 475,98 €	62 528,40 €	147 754,15 €	85 225,75 €
748314 - Dotation unique compensations spécifiques taxe profe	706,00 €	0,00 €	353,00 €	0,00 €	-353,00 €
74832 - Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	95 224,00 €	35 258,00 €	65 241,00 €	34 616,00 €	-30 625,00 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncière	5 093,00 €	2 977,00 €	4 035,00 €	4 585,00 €	550,00 €
74835 - Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	26 600,00 €	29 841,00 €	28 220,50 €	31 518,00 €	3 297,50 €
<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>52 650,06 €</b>	<b>54 809,96 €</b>	<b>53 730,01 €</b>	<b>59 615,86 €</b>	<b>5 885,85 €</b>
752 - Revenus des immeubles	44 838,88 €	45 662,47 €	45 250,68 €	50 986,78 €	5 736,11 €
7588 - Autres produits divers de gestion courante	7 811,18 €	9 147,49 €	8 479,34 €	8 629,08 €	149,75 €
<b>76 - Produits financiers</b>	<b>3,38 €</b>	<b>3,38 €</b>	<b>3,38 €</b>	<b>3,38 €</b>	<b>0,00 €</b>
761 - Produits de participations	3,38 €	3,38 €	3,38 €	3,38 €	0,00 €
<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>89 384,61 €</b>	<b>724 077,64 €</b>	<b>406 731,13 €</b>	<b>21 178,47 €</b>	<b>-385 552,66 €</b>
7718 - Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €	0,07 €	0,04 €	135,43 €	135,40 €
773 - Mandats annulés (exerc. antérieurs)	248,69 €	77,01 €	162,85 €	1 773,84 €	1 610,99 €
774 - Subventions exceptionnelles	0,00 €		0,00 €	7 092,55 €	7 092,55 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	86 474,00 €	716 418,00 €	401 446,00 €	10 600,00 €	-390 846,00 €
7788 - Produits exceptionnels divers	2 661,92 €	7 582,56 €	5 122,24 €	1 576,65 €	-3 545,59 €
<b>042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>37 743,55 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>18 871,78 €</b>	<b>115 517,91 €</b>	<b>96 646,14 €</b>
722 - Immobilisations corporelles	37 743,55 €	0,00 €	18 871,78 €	11 121,42 €	-7 750,36 €
7761 - Différences sur réalisations (négatives) transférées en invest.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104 396,49 €	104 396,49 €

**Les atténuations de charge, au chapitre 013**, correspondent au remboursement de frais de personnel de nos assureurs et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (arrêt maladie, congés parentaux, etc.). En 2019, les recettes s'établissent à 10 058,51€ contre en moyenne à 31 013,48€ sur les deux derniers exercices clos, soit une baisse notable de 20 954,97€.

**Les produits prévisionnels des services et du domaine au chapitre 70** s'établissent à 55 223,07€. Ils sont en augmentation par rapport à la moyenne des deux derniers exercices, 34 188,06€. Cette augmentation est à relativiser compte tenu de leur volatilité relative. Ils comprennent en effet principalement les produits des concessions du cimetière à hauteur de 12 545,00€, les coupes de bois à hauteur de 9 858,17€ ainsi que la participation, notamment des parents et du département aux frais de garde de leurs enfants au sein du service animation pour un montant de 17 345,00€. En outre, on trouve également les recettes liées aux droits de stationnement et d'occupation du domaine public, aux remboursements de frais (intervention du SDIS, associations des maires, etc.) ou encore des droits de location liés au fermage.

**Les dotations et participations prévues au chapitre 74 tiennent** compte d'une probable poursuite de la contribution de la commune à la réduction des déficits publics dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques.

Au final, la baisse subie de la Dotation Globale de Fonctionnement (article 7411) entre 2017 et 2018 (-17 525€ soit -12,3%) se poursuit entre 2018 et 2019 (-18 125,00€ soit -14,5%), le montant de la DGF pour 2019 est de 106 804,00€, contre 142 454,00€ en 2017, soit une baisse de 25%, représentant -35 650,00€.

Ce chapitre enregistre également diverses subventions et participations perçues et en particulier la contribution de Caisse d'Allocations Familiales pour l'activité du service animation ou encore l'indemnité compensatrice versée par la poste pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale.

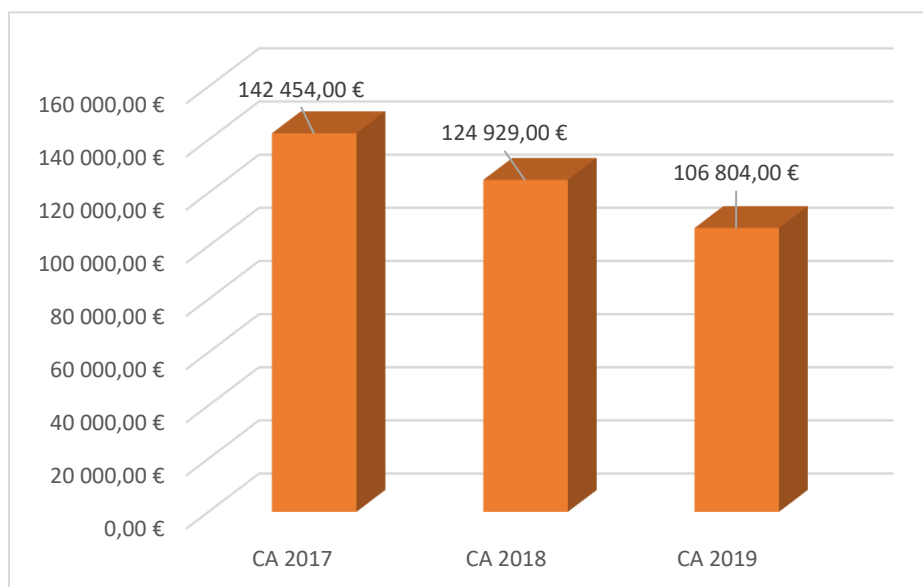


Figure 5 : Évolution de la dotation globale de fonctionnement de 2017 à 2019

**Le chapitre 73 « Impôts et taxes »** est en légère augmentation par rapport aux deux derniers exercices, +5%, pour s'établir à 2 864 738,79€. Il comprend en effet les recettes strictement fiscales revenant à la commune (taxes d'habitation et foncières (bâtie et non bâtie), enregistrées au compte 73111 et qui représentent 48,5 % des recettes de ce chapitre. L'augmentation de 5% s'explique par le dynamisme de nos bases fiscales et des droits de mutation. Ceci permet d'accroître les recettes d'impôts et taxes sans pour autant augmenter les taux d'impositions communaux. Il est à noter que pour les budgets à venir, les recettes liées à la taxe d'habitation devront être évaluées avec prudence dans l'attente de la connaissance précise de l'incidence des réformes à venir en la matière.

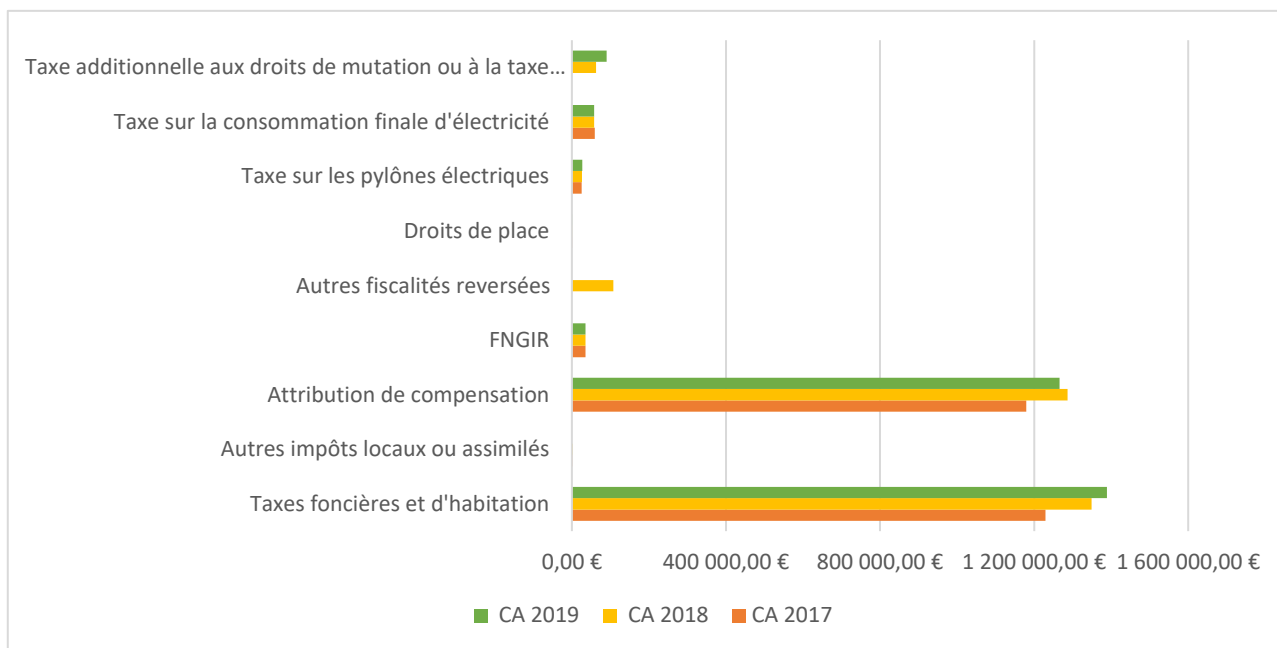


Figure 6 : Évolution des recettes des taxes sur les 3 derniers exercices

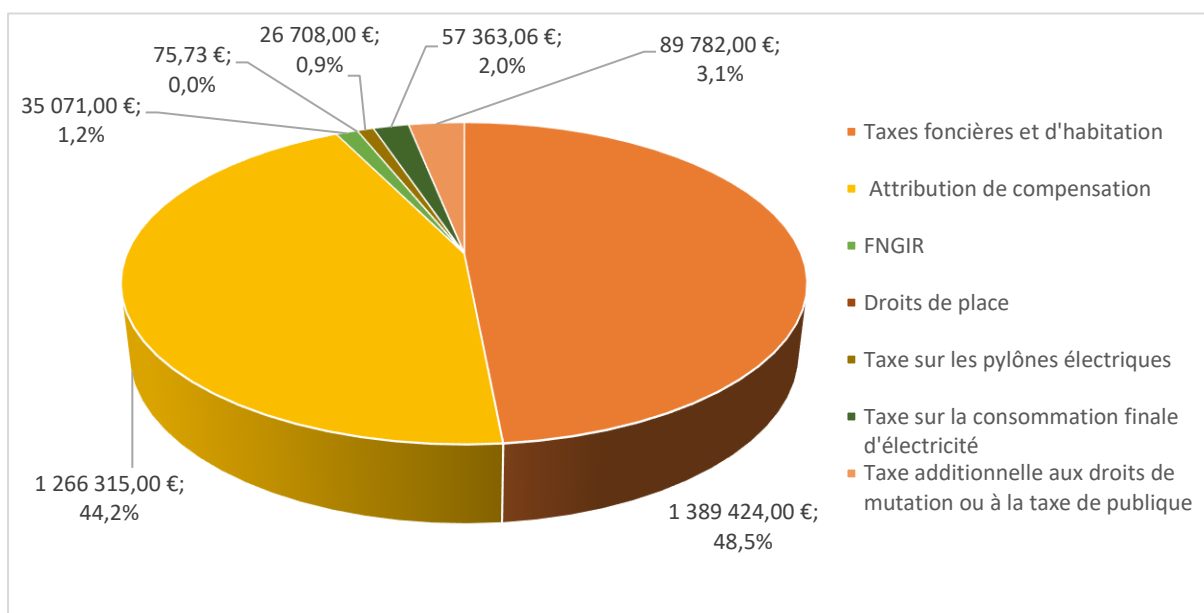


Figure 7: Recettes impôts et taxes en 2019

**Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »**, englobe principalement les revenus issus de la location de logements communaux, des salles communales et des redevances associées. En 2019, les recettes sont en augmentation par rapport à 2018 et 2017, avec respectivement 59 615,86€ de recettes contre 53 730,01€.

**Le chapitre 76 « Produits financiers »**, 3,38€ résultat des 3 derniers exercices, correspond aux recettes générées par nos parts sociales à la suite de l'emprunt réalisé au Crédit Agricole.

En comptabilité, tous les produits qui ne rapportent pas à la gestion courante et normale de l'activité de la commune doivent être enregistrés au **chapitre 77 « Produits exceptionnels »**. Il peut ainsi s'agir des pénalités perçues, des produits sur exercices antérieurs, des produits de cessions d'immobilisations. Ces derniers représentent dans notre cas, plus de 50% des recettes en 2019, 10 600,00€ pour un montant total des recettes du chapitre s'établissant à 21 178,47€. Les immobilisations forment la principale partie du patrimoine de la commune. Leurs cessions donnent lieu à des écritures comptables faisant apparaître une plus ou une moins-value et également à une sortie du patrimoine. La commune peut céder une immobilisation pour différentes raisons. Cette opération exceptionnelle donne lieu à l'enregistrement comptable d'une diminution du patrimoine de la valeur de cette immobilisation et de l'encaissement du prix de cession, faisant apparaître une plus ou une moins-value. Dans notre cas, il s'agit très souvent de vente, d'échange, d'une destruction de terrains, véhicule, matériels du service technique, etc. Il est à noter que la commune a perçu une subvention exceptionnelle, 7 092,55€ en 2019 (provenant de la dissolution de l'ASCACI) mais qui a été reversée au CCAS (**chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », dans les dépenses de fonctionnement**).

Enfin, **le chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »**, regroupe l'ensemble des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...).

Les recettes du chapitre 042 sont toujours égales aux recettes du chapitre 040 de la section investissement.

***Définition :** les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.*

*De façon plus précise, les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement ni encaissement : il s'agit de transferts de crédits d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.*

DEPENSES		RECETTES	
041-Opérations patrimoniales	←→	041 -Opérations patrimoniales	INVESTISSEMENT
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	←→	040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	←→	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	FONCTIONNEMENT

### 1.3 Résultats du compte administratif – section fonctionnement 2019

La lecture de la balance de la section fonctionnement fait apparaître que le total des recettes est de **4 507 241,03€** pour des dépenses de **2 755 864,26€**.

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à **1 751 376,77€**.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 755 864,26 €	4 507 241,03 €	1 751 376,77 €

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

L'affectation du résultat doit faire l'objet d'une délibération puis d'une prévision de recette, et d'un titre de recette au budget de l'exercice.

Pour le reste de l'excédent de fonctionnement, le cas échéant, suivant le choix de l'assemblée délibérante :

- Une affectation en réserve pour couvrir de nouveaux investissements (R 1068 en section investissement)
- Un report en section fonctionnement (R 002)

## 2. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 2.1 Dépenses

Les dépenses de la section investissement sont en augmentation par rapport aux deux exercices clos précédents, + 31%.

Elles s'élèvent à 1 874 345,48€ contre 1 430 238,39€ en moyenne sur les deux derniers exercices clos (2017 et 2018), soit une hausse de 31% en trois ans.

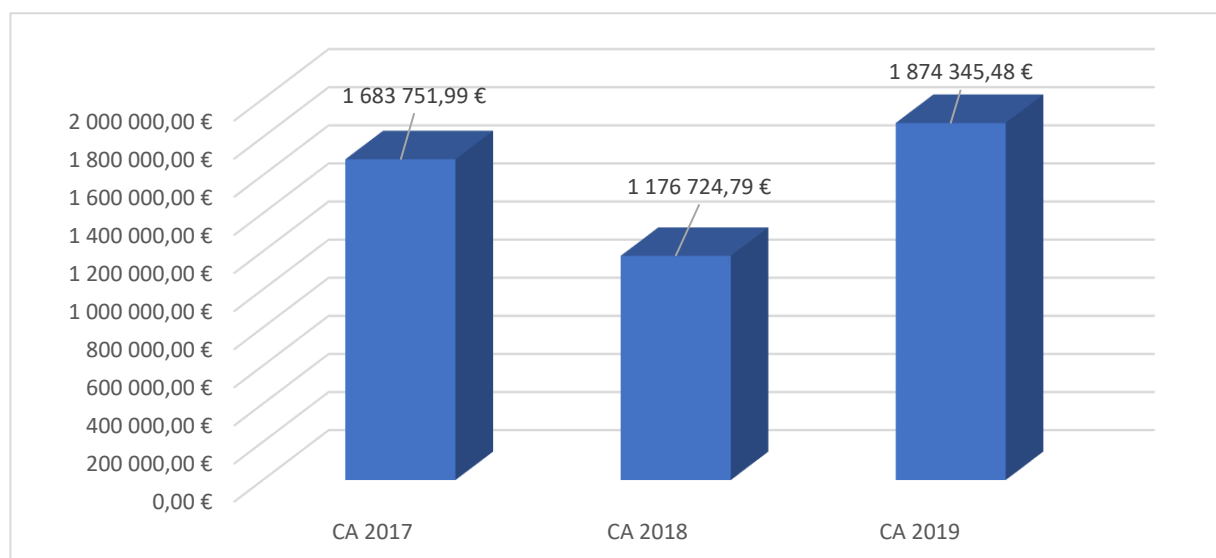


Figure 8 : Évolution des dépenses d'investissement de 2017 à 2019

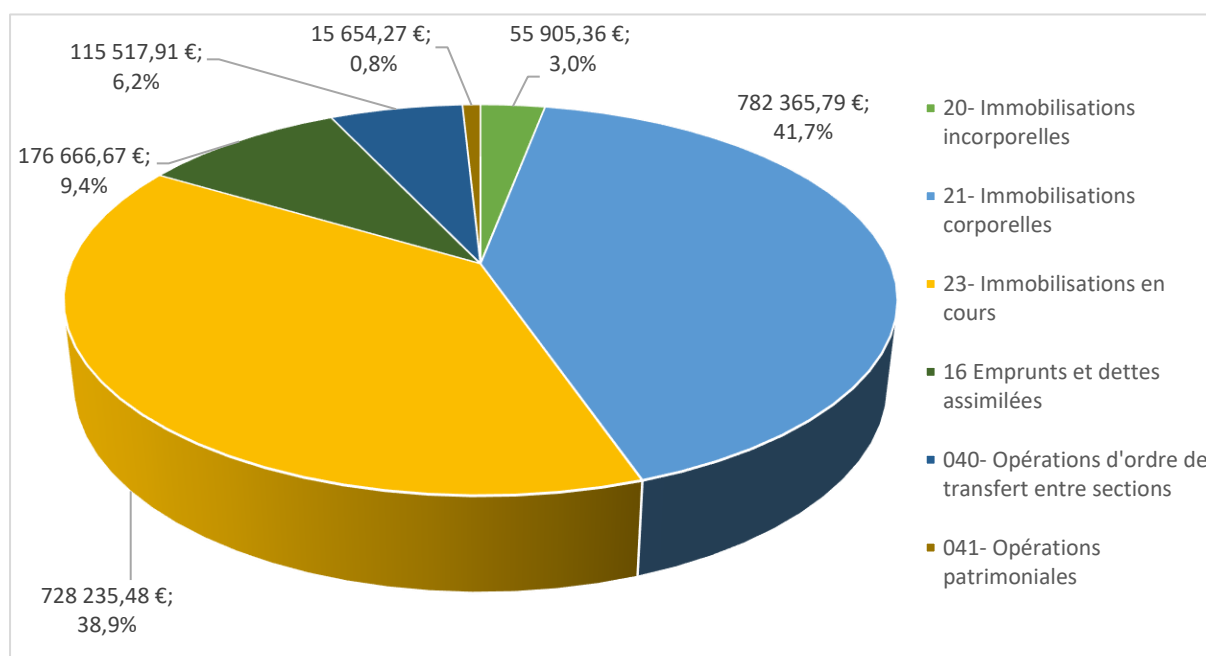


Figure 9 : Répartition des dépenses investissement par chapitre en 2019

	CA 2017	CA 2018	Moyenne 2017-2018	CA 2019	Évolution par rapport à la moyenne
<b>Investissement - Dépense</b>	<b>1 683 751,99 €</b>	<b>1 176 724,79 €</b>	<b>1 430 238,39 €</b>	<b>1 874 345,48 €</b>	<b>444 107,09 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>162 560,80 €</b>	<b>19 176,37 €</b>	<b>90 868,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-90 868,59 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	162 560,80 €	19 176,37 €	90 868,59 €	0,00 €	-90 868,59 €
<b>20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>44 141,81 €</b>	<b>21 961,49 €</b>	<b>33 051,65 €</b>	<b>55 905,36 €</b>	<b>22 853,71 €</b>
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	7 545,21 €	0,00 €	3 772,61 €	5 340,00 €	1 567,40 €
2031 - Frais d'études	28 041,60 €	9 926,40 €	18 984,00 €	35 932,80 €	16 948,80 €
2033 - Frais d'insertion	2 463,80 €	3 455,09 €	2 959,45 €	2 104,56 €	-854,89 €
2051 - Concessions et droits similaires	6 091,20 €	8 580,00 €	7 335,60 €	12 528,00 €	5 192,40 €
<b>204 - Subventions d'équipement versées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-10 000,00 €</b>
2041512 - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	0,00 €	-10 000,00 €
20422 - Privé - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>277 431,75 €</b>	<b>723 023,11 €</b>	<b>500 227,43 €</b>	<b>782 365,79 €</b>	<b>282 138,36 €</b>
2111 - Terrains nus	6 835,47 €	205 089,54 €	105 962,51 €	77 788,36 €	-28 174,15 €
2112 - Terrains de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	153,62 €	153,62 €
2115 - Terrains bâtis	4 802,61 €	0,00 €	2 401,31 €	0,00 €	-2 401,31 €
2116 - Cimetières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	39 958,75 €	39 958,75 €
2117 - Bois et forêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	1 512,42 €	2 356,56 €	1 934,49 €	0,00 €	-1 934,49 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €	26 503,68 €	13 251,84 €	25 251,00 €	11 999,16 €
21311 - Hôtel de ville	18 048,00 €	12 082,39 €	15 065,20 €	229 500,01 €	214 434,82 €
21312 - Bâtiments scolaires	29 850,21 €	2 672,34 €	16 261,28 €	1 497,00 €	-14 764,28 €
21318 - Autres bâtiments publics	0,00 €	10 494,00 €	5 247,00 €	4 894,80 €	-352,20 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	58 860,00 €	0,00 €	29 430,00 €	25 619,79 €	-3 810,21 €
2138 - Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	7 455,00 €	329 025,18 €	168 240,09 €	34 987,82 €	-133 252,27 €
2152 - Installations de voirie	23 655,60 €	25 593,36 €	24 624,48 €	22 064,10 €	-2 560,38 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	22 969,83 €	11 484,92 €	0,00 €	-11 484,92 €
21538 - Autres réseaux	3 223,20 €	4 746,12 €	3 984,66 €	6 834,42 €	2 849,76 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	3 155,00 €	0,00 €	1 577,50 €	6 628,98 €	5 051,48 €
21571 - Matériel roulant - Voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	169 728,72 €	169 728,72 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	8 241,72 €	13 772,69 €	11 007,21 €	0,00 €	-11 007,21 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	31 068,61 €	25 202,51 €	28 135,56 €	18 635,00 €	-9 500,56 €
2162 - Fonds anciens des bibliothèques et musées	527,58 €	1 616,04 €	1 071,81 €	435,13 €	-636,68 €
2182 - Matériel de transport	4 560,00 €	0,00 €	2 280,00 €	2 736,00 €	456,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	415,20 €	524,00 €	469,60 €	50 652,90 €	50 183,30 €
2184 - Mobilier	28 815,16 €	18 221,04 €	23 518,10 €	16 579,58 €	-6 938,52 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	46 405,97 €	22 153,83 €	34 279,90 €	48 419,81 €	14 139,91 €
<b>22 Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
22 Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>23 - Immobilisations en cours</b>	<b>416 979,45 €</b>	<b>72 185,77 €</b>	<b>244 582,61 €</b>	<b>728 235,48 €</b>	<b>483 652,87 €</b>
2312 - Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 165,22 €	100 165,22 €
2313 - Constructions	370 154,15 €	68 424,37 €	219 289,26 €	161 235,51 €	-58 053,75 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	46 825,30 €	3 761,40 €	25 293,35 €	459 671,83 €	434 378,48 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 162,92 €	7 162,92 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>224 685,21 €</b>	<b>127 231,33 €</b>	<b>175 958,27 €</b>	<b>176 666,67 €</b>	<b>708,40 €</b>
1641 - Emprunts en euros	224 685,21 €	126 666,67 €	175 675,94 €	176 666,67 €	990,73 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	564,66 €	282,33 €	0,00 €	-282,33 €
<b>020 - Dépenses imprévues (investissement)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
020 - Dépenses imprévues (investissement )	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>167 658,31 €</b>	<b>83 829,16 €</b>	<b>115 517,91 €</b>	<b>31 688,76 €</b>
192 - Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	104 396,49 €	104 396,49 €
2111- Terrains nus	0,00 €	167 658,31 €	83 829,16 €		-83 829,16 €
21311 - Hôtel de ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 121,42 €	11 121,42 €
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>37 743,55 €</b>	<b>25 488,41 €</b>	<b>31 615,98 €</b>	<b>15 654,27 €</b>	<b>-15 961,71 €</b>
21311 - Hôtel de ville	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 326,88 €	6 326,88 €
2151 - Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	699,39 €	699,39 €
2313 - Constructions	37 743,55 €	11 352,41 €	24 547,98 €	8 628,00 €	-15 919,98 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	14 136,00 €	7 068,00 €	0,00 €	-7 068,00 €
<b>458164- Extension réseau SOJINAL</b>	<b>520 209,42 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>260 104,71 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-260 104,71 €</b>

Les dépenses d'investissement se décomposent principalement comme suit :

- Les dépenses liées aux travaux, achats d'équipements et autres immobilisations (chapitre 20, 21 et 23)
- Le remboursement de la dette (chapitre 16)

Outre le remboursement du capital de la dette pour 176 666,67€, une enveloppe de près de 1,57M € est consacrée **aux travaux, achats d'équipements et autres immobilisations en 2019**.

Chapitre	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Évolution entre 2017 et 2019	
20 - Immobilisations incorporelles	44 141,81 €	21 961,49 €	55 905,36 €	+ 11 763,55 €	+ 27 %
21 - Immobilisations corporelles	277 431,75 €	723 023,11 €	782 365,79 €	+ 504 934,04 €	+ 182 %
23- Immobilisations en cours	416 979,45 €	72 185,77 €	728 235,48 €	+ 311 256,03 €	+ 75 %
<b>TOTAL</b>	<b>738 553,01 €</b>	<b>817 170,37 €</b>	<b>1 566 506,63 €</b>	<b>+ 827 953,62 €</b>	<b>+ 112%</b>

**Les immobilisations incorporelles, le chapitre 20**, comprennent principalement les dépenses suivantes :

- Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre
- Frais d'études (étude de faisabilité, assistance à maîtrise ouvrage, diagnostic géotechnique, etc...)
- Frais d'insertion (parution des marchés dans la presse notamment)
- Les concessions, licences, logiciel...

En 2019, les dépenses du chapitre d'établissent à 55 905,36€. Comme pour tous les chapitres consacrés aux **travaux, achats d'équipements et autres immobilisations en 2019**, une forte augmentation est à noter, +27% par rapport à 2017 soit + 11 763,55€.

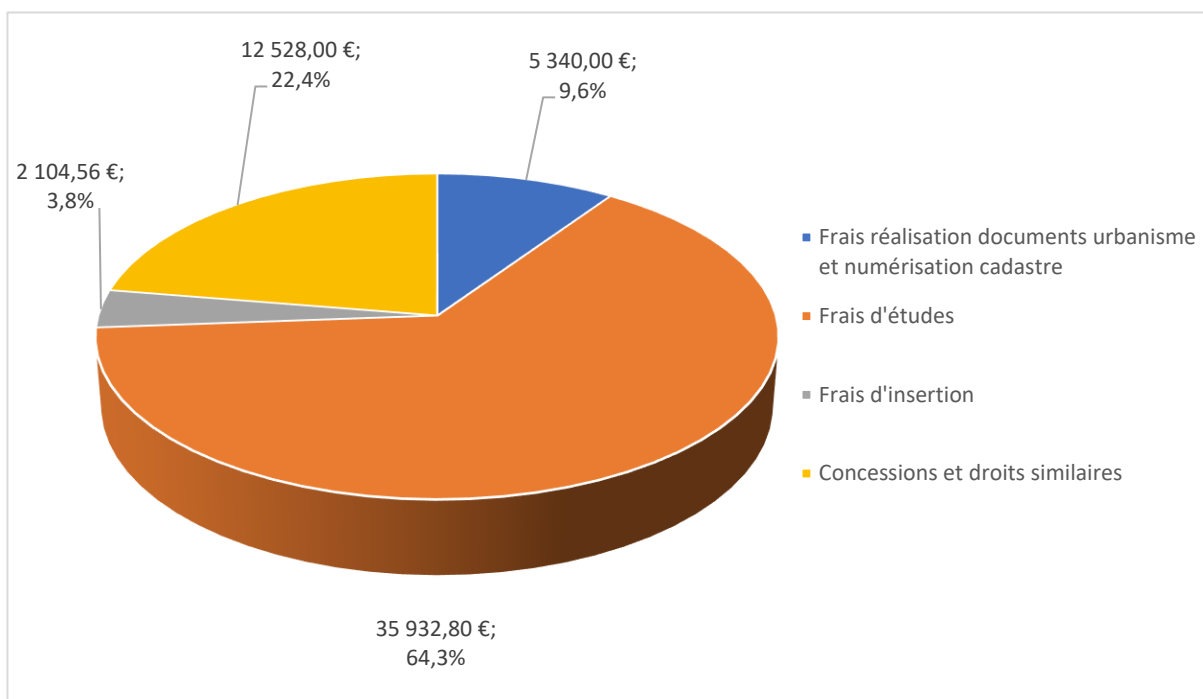


Figure 10 : Répartition des dépenses liées aux immobilisations incorporelles en 2019



Contrairement aux immobilisations incorporelles, **les immobilisations corporelles, le chapitre 21**, sont des éléments identifiables. Elles regroupent principalement les dépenses suivantes :

- Acquisitions des terrains
- Construction
- Frais liés aux travaux du cimetière
- Frais liés aux travaux des bâtiments publics (mairie, école, ...)
- Frais liés aux réseaux et aux voiries
- Matériels et outillages techniques
- Matériels de transports
- Mobilier / matériels de bureau et informatiques

Les immobilisations corporelles se composent des choses sur lesquelles s'exerce un droit de propriété (terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages industriels ...).

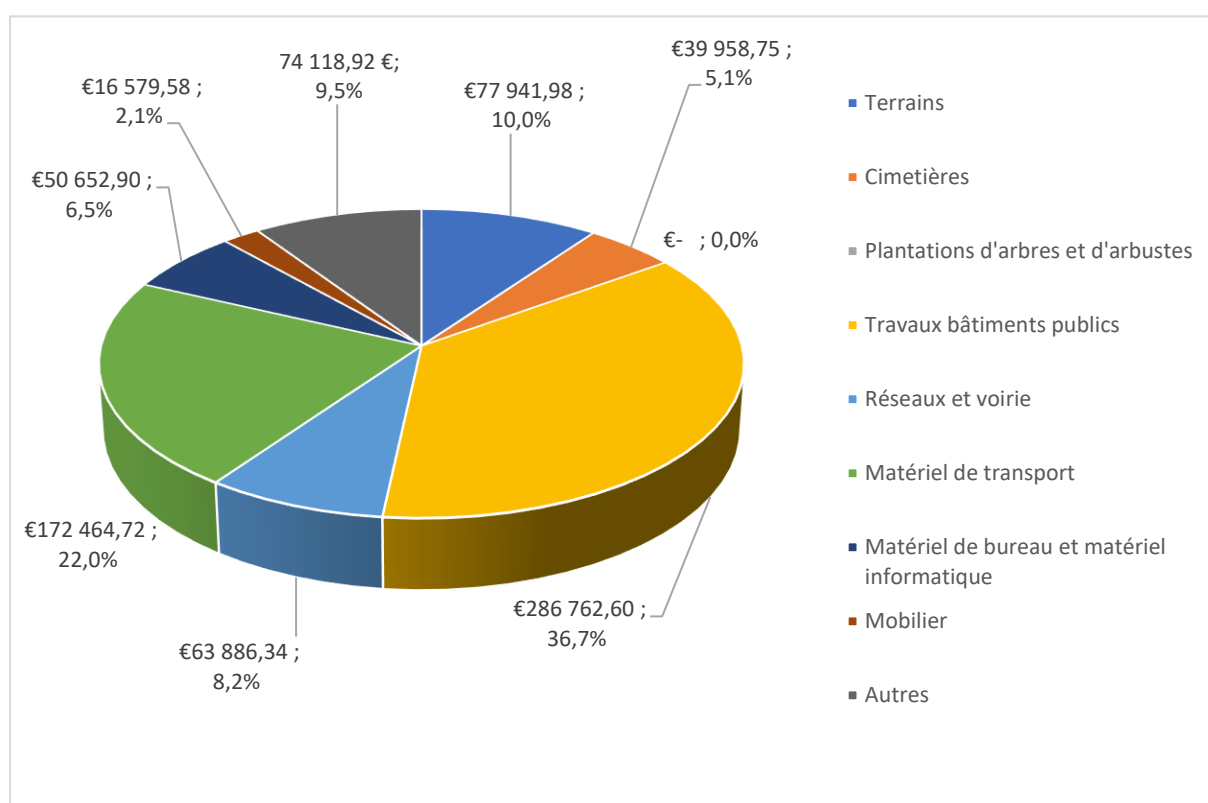


Figure 11 : Répartition des dépenses liées aux immobilisations corporelles en 2019

**Les immobilisations en cours, le chapitre 23**, sont celles non terminées à la date de clôture de l'exercice. Lorsqu'une immobilisation s'étale sur plus d'un exercice comptable, il est nécessaire de comptabiliser une immobilisation en cours de chaque exercice jusqu'à ce que l'immobilisation soit terminée.

En résumé, les dépenses liées **aux travaux, achats d'équipements et autres immobilisations** en 2019 regroupent les opérations suivantes, dont certaines déjà engagées dans le cadre de la pluri annualité des dépenses :

- Rue de Rouffach : 459 671,83€
- Mise en accessibilité de la mairie : 246 948,31€
- Travaux d'aménagement du cimetière : 39 958,75€
- Terrains de tennis : 100 165,22€

- Club house de pétanque : 120 907,78€
- Clôture du portail : 25 251,00€
- Résidence d'artiste : 17 999,24€
- Piste cyclable : 32 404,49€
- Travaux du périscolaire : 11 647,73 €
- Rue de Nevers : 9 000,00€
- Pont sur la Lauch : 33 996,00€
- Restructuration de l'école Sœur Fridoline : 8 363,14€
- Achat de terrains : 85 734, 74€
- Achat de véhicule : 45 940,76€
- Achat d'une balayeuse et désherbeuse : 118 687,96€
- Achat de fournitures pour le service technique : 17 341,7€
- Extension salle à vocation sportive : 9 822,00€

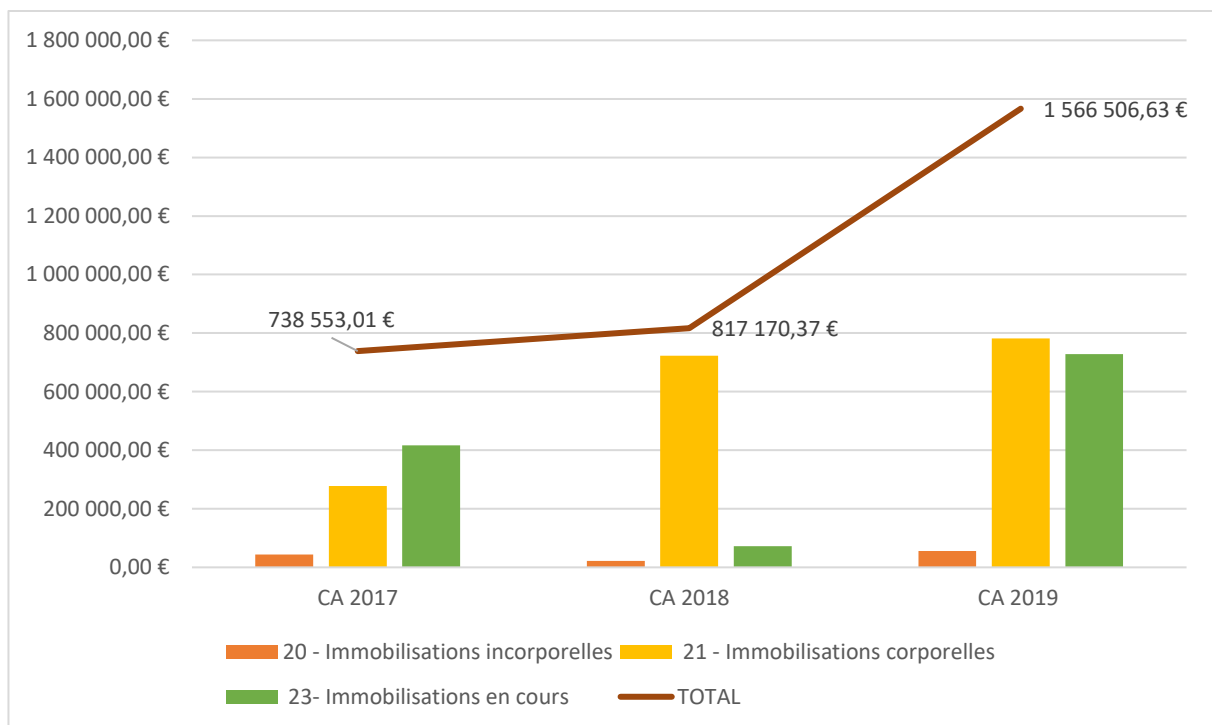


Figure 12 : Évolution des dépenses des immobilisations de 2017 à 2019

### Le remboursement de la dette, **chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées »**

La commune a deux emprunts en cours :

- DEXIA (durée 27 ans dernière échéance le 01/04/2035), taux structuré à 3,20%, montant du prêt 3 419 999,99€
- CREDIT AGRICOLE (durée 15 ans dernière échéance le 28/04/2034) taux fixe 1,13%, montant du prêt 3 000 000,00€

En 2019, il a été procédé au remboursement de la somme de 176 666,67€.

**Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions

d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement de la section d'exploitation (021). Les dépenses du chapitre 040 sont toujours égales aux recettes du chapitre 042 de la section fonctionnement.

**Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales »** il retrace, tant en recettes qu'en dépenses, toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit notamment des transferts des annonces et insertions relatives aux travaux dès que ces derniers commencent. Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses. Elles figurent intégralement au budget sans compensation entre elles.

Le patrimoine d'une collectivité figure à son bilan, qui doit donner une image fidèle, complète et sincère de la situation patrimoniale de la collectivité.

La bonne connaissance de son patrimoine permet à l'ordonnateur de mettre en œuvre ou d'améliorer sa stratégie de gestion patrimoniale, pour :

- adapter les constructions, démolitions et acquisitions ;
- affecter le patrimoine conformément aux besoins ;
- mieux évaluer les besoins en grosses réparations ;
- améliorer les décisions de gestion : entretien, révision des loyers, charges.

Ces opérations patrimoniales ont pour objet de valoriser l'actif du bilan : il importe donc d'y attacher une importance toute particulière dès la rentrée du bien dans l'actif et de constater toutes les dépréciations ou valorisations liées à ce bien. Ces constatations se réaliseront au travers de flux réels et d'ordre.

***Définition :** les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.*

*De façon plus précise, les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement ni encaissement : il s'agit de transferts de crédits d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.*

DEPENSES		RECETTES	
041-Opérations patrimoniales	←→	041 -Opérations patrimoniales	INVESTISSEMENT
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	←→	040 -Opérations d'ordre de transfert entre sections	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	←→	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	FONCTIONNEMENT

## 2.2 Recettes

Les recettes de la section investissement s'inscrivent en forte hausse par rapport aux deux exercices clos précédents, + 3 723 703,52€.

Elles s'élèvent à 5 717 588,37€ contre 1 993 884,86€ en moyenne sur les deux derniers exercices clos (2017 et 2018), soit une augmentation de près de 187%.

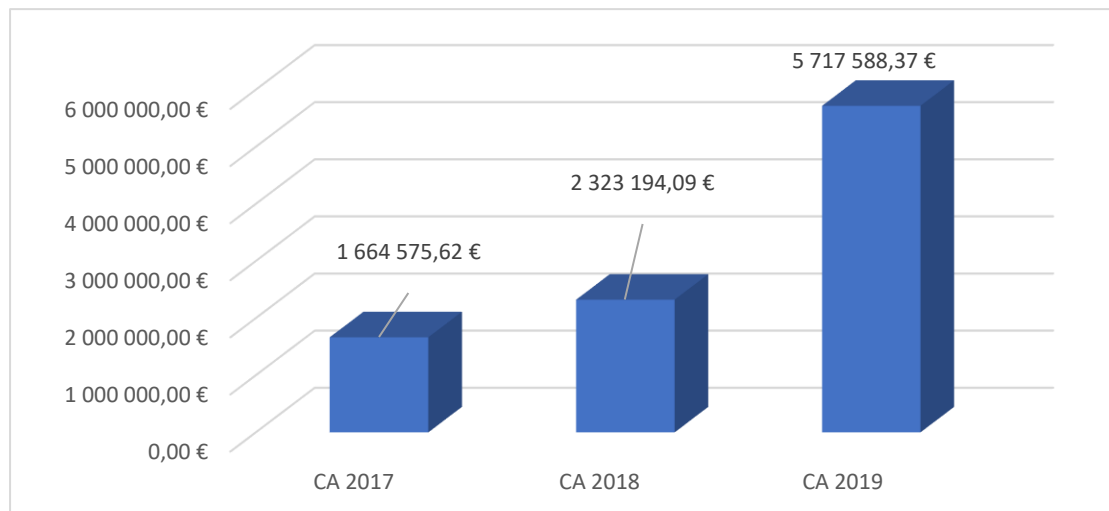


Figure 13: Évolution globale des recettes d'investissement de 2017 à 2019

Cette augmentation s'explique principalement par le recours à un emprunt de 3 000 000,00€, visible au **chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées** et également par le report de solde des recettes de l'exercice 2018 de 1 146 469,30€, **chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »**.

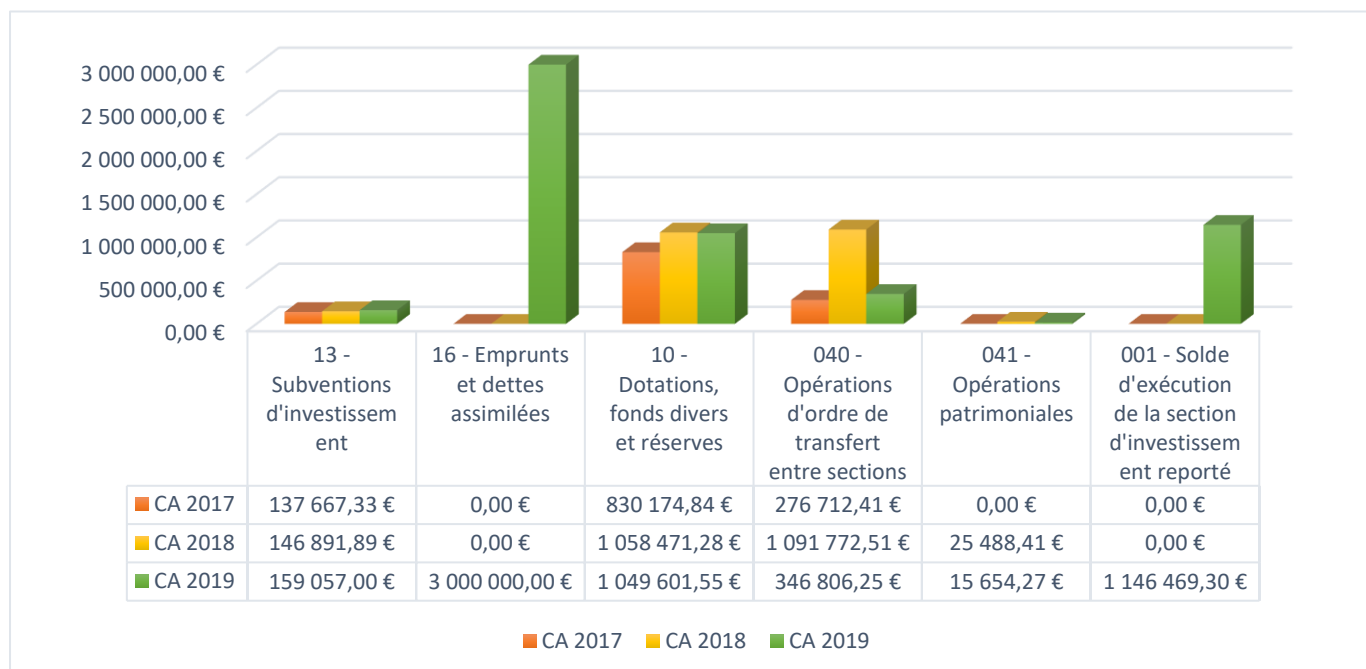


Figure 14: Évolution globale des recettes d'investissement par chapitre de 2017 à 2019

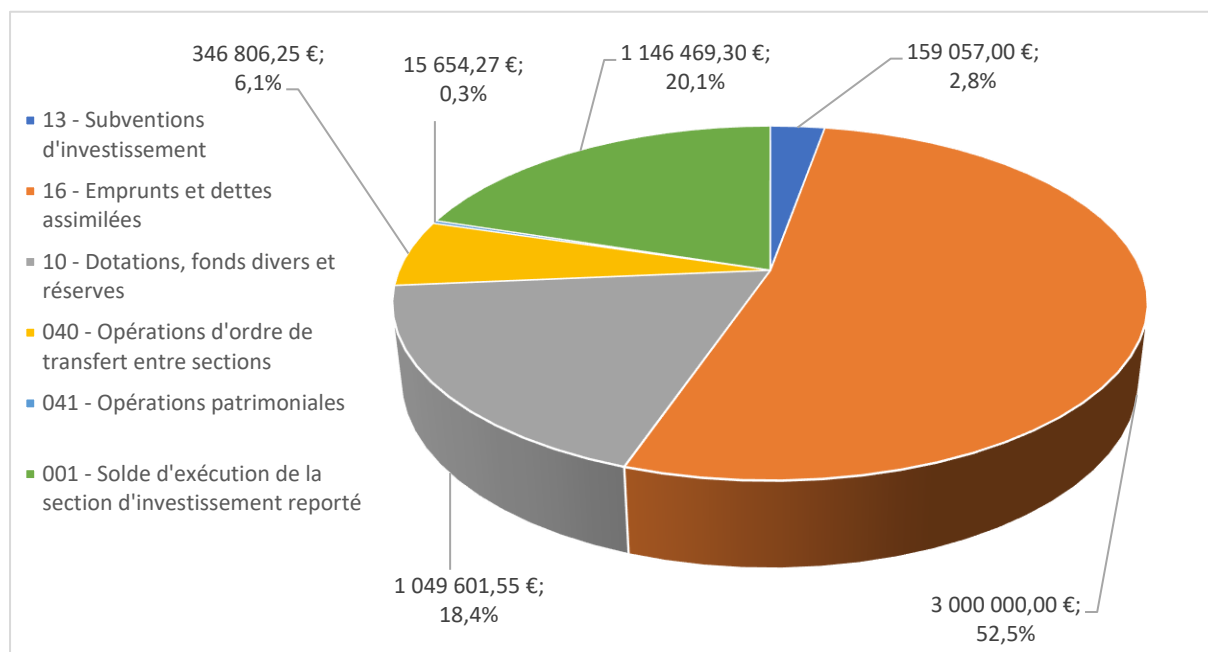


Figure 15: Répartition des recettes d'investissement en 2019

	CA 2017	CA 2018	Moyenne 2017-2018	CA 2019	Évolution par rapport à la moyenne
<b>Investissement recette</b>	<b>1 664 575,62 €</b>	<b>2 323 194,09 €</b>	<b>1 993 884,86 €</b>	<b>5 717 588,37 €</b>	<b>3 723 703,52 €</b>
<b>001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 146 469,30 €</b>	<b>1 146 469,30 €</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 146 469,30 €	1 146 469,30 €
<b>13 - Subventions d'investissement</b>	<b>137 667,33 €</b>	<b>146 891,89 €</b>	<b>142 279,61 €</b>	<b>159 057,00 €</b>	<b>16 777,39 €</b>
1321 - État et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1322 - Régions	0,00 €	53 400,00 €	26 700,00 €	0,00 €	-26 700,00 €
1323 - Départements	0,00 €	76 899,27 €	38 449,64 €	159 057,00 €	120 607,37 €
1328- Autres	38 394,03 €	14 707,62 €	26 550,83 €	0,00 €	-26 550,83 €
1331 -Dotation d'équipement des territoires ruraux	99 273,30 €	1 885,00 €	50 579,15 €	0,00 €	-50 579,15 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>
1641 - Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
<b>10 - Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>830 174,84 €</b>	<b>1 058 471,28 €</b>	<b>944 323,06 €</b>	<b>1 049 601,55 €</b>	<b>105 278,49 €</b>
10222 - FCTVA	81 768,96 €	153 583,75 €	117 676,36 €	129 452,93 €	11 776,58 €
10226 - Taxe d'aménagement	36 419,08 €	75 151,16 €	55 785,12 €	90 448,62 €	34 663,50 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	711 986,80 €	829 736,37 €	770 861,59 €	829 700,00 €	58 838,42 €
<b>165 - Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00 €</b>	<b>570,00 €</b>	<b>285,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-285,00 €</b>
165 -Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	570,00 €	285,00 €	0,00 €	-285,00 €
<b>024 - Produits de cessions</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
024 - Produits de cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>458264 - Extension réseau SOJINAL (2)</b>	<b>420 021,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>210 010,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-210 010,52 €</b>
458264 - Extension réseau SOJINAL (2)	420 021,04 €	0,00 €	210 010,52 €	0,00 €	-210 010,52 €
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>276 712,41 €</b>	<b>1 091 772,51 €</b>	<b>684 242,46 €</b>	<b>346 806,25 €</b>	<b>-337 436,21 €</b>
192 - Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	14 199,00 €	394 586,64 €	204 392,82 €	0,00 €	-204 392,82 €
2111 - Terrains nus	72 275,00 €	489 489,67 €	280 882,34 €	0,00 €	-280 882,34 €
21571 - Matériel roulant - Voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	114 996,49 €	114 996,49 €
2802 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	10 390,09 €	6 000,84 €	8 195,47 €	3 736,17 €	-4 459,30 €
28031 - Amortissements des frais d'études	0,00 €	12 297,00 €	6 148,50 €	17 259,40 €	11 110,90 €
28033 - Amortissement de frais d'insertion	0,00 €	1 232,00 €	616,00 €	2 958,80 €	2 342,80 €
28041512 - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 333,00 €	1 333,00 €
28041581 - Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	420,00 €	420,00 €	420,00 €	420,00 €	0,00 €
280422 - Privé - Bâtiments et installations	10 140,48 €	4 454,92 €	7 297,70 €	2 454,92 €	-4 842,78 €
28051 - Concessions et droits similaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 244,00 €	1 244,00 €
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	1 174,14 €	1 273,16 €	1 223,65 €	1 412,03 €	188,38 €
28128 - Autres agencements et aménagements de terrains	29 138,67 €	29 138,67 €	29 138,67 €	30 905,67 €	1 767,00 €
281311 - Hôtel de ville	6 102,57 €	7 907,57 €	7 005,07 €	9 115,57 €	2 110,50 €
281312 - Bâtiments scolaires	14 678,24 €	17 663,24 €	16 170,74 €	17 663,24 €	1 492,50 €
281318 - Autres bâtiments publics	868,70 €	868,70 €	868,70 €	868,70 €	0,00 €
28132 - Immeubles de rapport	4 839,33 €	4 839,33 €	4 839,33 €	4 839,37 €	0,04 €
28135 - Installat° générales, agencements, aménagement des construct°	5 924,03 €	9 652,03 €	7 788,03 €	9 831,03 €	2 043,00 €
28138 - Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 049,00 €	1 049,00 €
28151 - Réseaux de voirie	0,00 €	373,00 €	186,50 €	15 157,00 €	14 970,50 €
28152 - Installations de voirie	9 480,62 €	10 662,62 €	10 071,62 €	11 942,62 €	1 871,00 €
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 148,00 €	1 148,00 €
281538 - Autres réseaux	5 381,59 €	5 542,59 €	5 462,09 €	5 779,59 €	317,50 €
281561 - Matériel roulant	1 914,22 €	1 914,22 €	1 914,22 €	1 914,22 €	0,00 €
281568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	7 204,44 €	6 292,86 €	6 748,65 €	7 510,57 €	761,92 €
281571 - Matériel roulant	23 617,10 €	23 617,10 €	23 617,10 €	23 617,10 €	0,00 €
281578 - Autre matériel et outillage de voirie	3 189,78 €	4 563,78 €	3 876,78 €	3 696,68 €	-180,10 €
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	12 360,93 €	16 066,31 €	14 213,62 €	18 740,48 €	4 526,86 €
28182 - Matériel de transport	504,45 €	1 644,45 €	1 074,45 €	1 644,45 €	570,00 €
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	10 004,44 €	8 564,22 €	9 284,33 €	809,44 €	-8 474,89 €
28184 - Mobilier	7 489,07 €	10 370,07 €	8 929,57 €	12 192,07 €	3 262,50 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	9 243,11 €	6 165,11 €	7 704,11 €	6 394,23 €	-1 309,88 €
4817 - Pénalités de renégociation de la dette	16 172,41 €	16 172,41 €	16 172,41 €	16 172,41 €	0,00 €
<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 488,41 €</b>	<b>12 744,21 €</b>	<b>15 654,27 €</b>	<b>2 910,07 €</b>
2031 - Frais d'études	0,00 €	22 946,40 €	11 473,20 €	13 164,00 €	1 690,80 €
2033 - Frais d'insertion	0,00 €	2 542,01 €	1 271,01 €	2 490,27 €	1 219,27 €

Le chapitre 13 « **Subventions d'investissement** », regroupe l'ensemble des subventions perçues pour le cofinancement de nos projets.

Nos principaux financeurs sont l'État, la Région et le Département.

En 2019, le département a versé à la commune une subvention de 159 057,00€, correspondant à une partie de la subvention perçue pour la construction du pont (144 269,00€) et l'autre pour la rénovation des terrains de tennis (14 788,00€).

Le chapitre 16 « **Emprunts et dettes assimilées** », les recettes inscrites, 3 000 000, 00€ correspondent au recours d'un emprunt auprès du Crédit Agricole (durée 15 ans, taux fixe 1,13%). Les recettes au chapitre 10, « **Dotations, fonds divers et réserves** », sont principalement constituées du Fonds de Compensation de la TVA, de la taxe d'aménagement et enfin des excédents de fonctionnement capitalisés.

Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation de la charge de TVA que supportent les collectivités pour les équipements sur lesquels ils ont un droit de propriété et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale car ils ne sont pas assujettis à la TVA. Le taux de FCTVA est de 16,404%. Le régime de droit commun est une perception du FCTVA 2 ans après la dépense.

La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale. La taxe d'aménagement a été instituée le 1er mars 2012 au profit des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale et des départements.

Enfin, les excédents de fonctionnement correspondent à une partie du solde de l'excédent de fonctionnement de 2018. La commune a fait le choix de réinjecter une partie de l'excédent de la section fonctionnement en épargne dans la section investissement afin d'accroître ses capacités d'autofinancement.

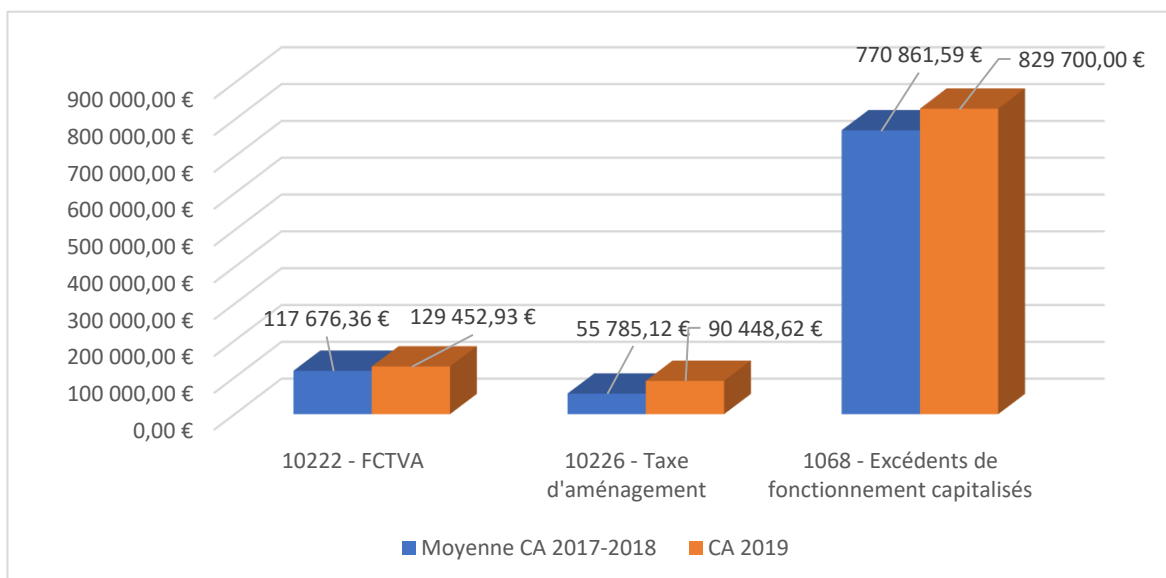


Figure 17 : Évolution des recettes liées aux dotations, fonds divers et réserves du 2017 à 2019

En 2019, les 3 recettes sont en augmentation par rapport à la moyenne des 2 derniers exercices.

L'augmentation de la taxe d'aménagement est le reflet du dynamisme socio-démographique et économique de la commune.

En 2019, le FCTVA (16,404%) correspond à la dotation des investissements réalisés en 2017 soit 90 448, 62€.

**Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »** regroupe l'ensemble des dépenses et recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...).

Les recettes du chapitre 040 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 042 de la section fonctionnement. Ces opérations de transferts de crédits correspondant à la quasi-totalité des dépenses qui doivent être amorties, pour un résultat final en 2019 de 346 806,25€.

Les résultats de ce chapitre varient fortement d'une année à l'autre et sont liés aux choix politiques en matière d'investissement.

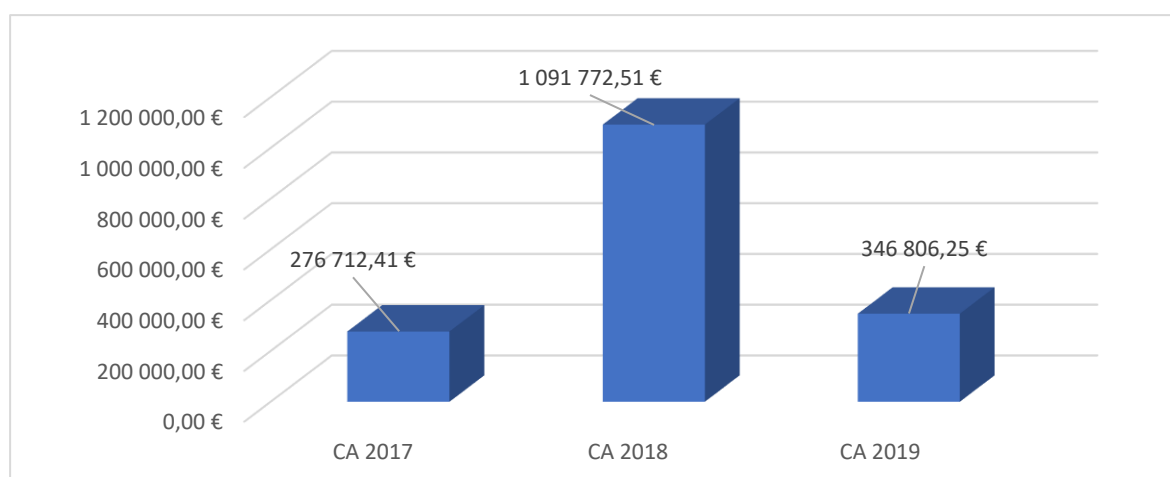


Figure 18 : Évolution des recettes liées aux opérations d'ordre de transfert entre section du 2017 à 2019

**Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales »** il retrace, tant en recettes qu'en dépenses, toutes les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Les recettes du chapitre 041 sont toujours égales aux dépenses du chapitre 041 de la section investissement. Il s'agit notamment des transferts des annonces et insertions relatives aux travaux dès que ces derniers commencent. Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement sont toujours égales en recettes et en dépenses. Elles figurent intégralement au budget sans compensation entre elles.

*Définition : les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur d'une même section du budget, soit entre les deux sections du budget.*

*De façon plus précise, les opérations d'ordre, exécutées à l'initiative de l'ordonnateur, ne donnent lieu, quant à elles, à aucun décaissement ni encaissement : il s'agit de transferts de crédits d'une section à l'autre ou entre dépenses et recettes d'une même section, permettant notamment de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la collectivité sans avoir de conséquences sur la trésorerie.*

DEPENSES		RECETTES	
041-Opérations patrimoniales	↔	041-Opérations patrimoniales	INVESTISSEMENT
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	↔	040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	↔	042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	FONCTIONNEMENT

**Le « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », R001.** Il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'investissement de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent. En 2019 le « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » s'établit à 1 146 469,30€ alors que lors des deux derniers exercices budgétaires, on constate l'absence d'affectation des résultats antérieurs.



### 2.3 Résultats du compte administratif – section investissement 2019

La lecture de la balance de la section investissement fait apparaître que le total des recettes est de **5 717 588,37€** pour des dépenses de **1 874 345,48€**.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2019 s'élève à **3 843 242,89€ (exceptionnellement haut du fait de l'emprunt réalisé)**.

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 874 345,48 €	5 717 588,37 €	3 843 242,89 €

### 3. RÉSULTAT GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

SECTION	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT 2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 755 864,26 €	4 507 241,03 €	+ 1 751 376,77 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 874 345,48 €	5 717 588,37 €	+ 3 843 242,89 €
<b>RESTES À RÉALISER</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>EXCÈDENT DE CLÔTURE</b>			<b>5 594 619,66 €</b>

Le compte administratif de la commune pour l'année 2019 se solde comme suit :

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

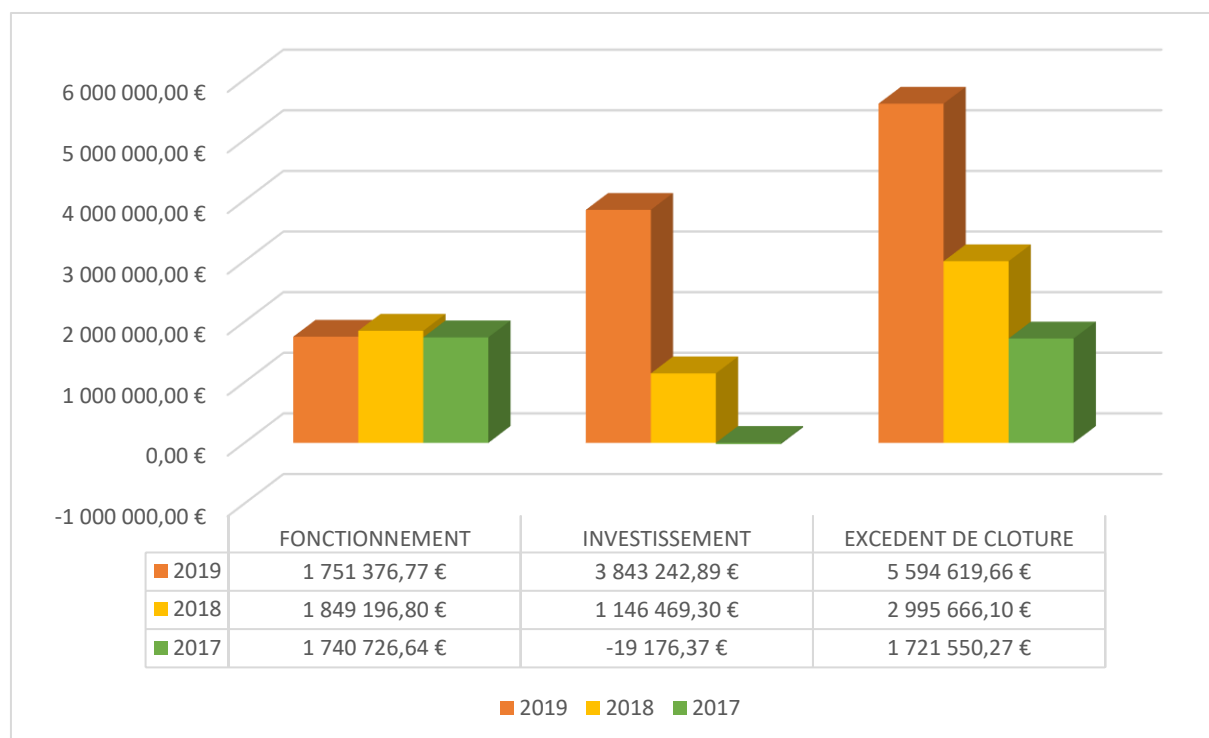


Figure 19 : Résultats des compte administratifs de 2017 à 2019

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif : elle doit faire l'objet d'une délibération, si la section d'investissement est déficitaire.

Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.